

**Commune de CHATEAUDUN**

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

---

**Séance du 28 juin 2010 – 20 H 30**

**COMPTE-RENDU**

Monsieur le Maire fait l'appel des présents.

### **Etaient présents**

M. Didier HUGUET, maire  
Mme LAMY, M. CAPLAIN, M. LECOIN, Mme FEZARD, M. PARDESSUS, M. PRIOU,  
maires adjoints

Mme BERRONEAU, M. VILPOU, M. ZANELLO conseillers municipaux délégués

Mme YVON, M. BOUMBE, M. METAIS, Mme BEAUVILLAIN, M. COUTOUT,  
M. REBOURS, M. BOCHE, M. BARRAULT, conseillers municipaux

### **Etaient absents et excusés**

Mme CIMIANO (pouvoir à M. CAPLAIN), M. HUMEAU (pouvoir à M. le Maire),  
Mme VASSEUR (pouvoir à M. PRIOU), M. FERRAGU, Mme CAUCHY,  
Mme FLAGEOLLET (pouvoir à M. ZANELLO), M. NOBLET (pouvoir à M.  
PARDESSUS), Mme LENOIR, M. MARCHAND (pouvoir à M. VILPOU), Mme GUY  
(pouvoir à Mme FEZARD), Mme BERGER (pouvoir à M. COUTOUT), M. LANGELOT  
(pouvoir à M. REBOURS), M. DUPONT, M. JOSSEAUX, Mme DESROCHES (pouvoir  
à M. LECOIN)

### **Secrétaire de séance**

Mme BERRONEAU

-----

## **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX**

Aucune demande de modification n'ayant été déposée, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'approuver en l'état les procès-verbaux des séances des :

17 décembre 2009  
27 janvier 2010  
11 mars 2010

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve ces procès-verbaux

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget général qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

## SECTION D'INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	Résultat reporté	TOTAL
Dépenses	15 603 012,20	7 582 025,22	4 523 581,72	1 558 718,35	13 664 325,29
Recettes	15 603 012,20	7 957 620,41	4 524 053,00		12 481 673,41
Résultat		375 595,19	471,28	- 1 558 718,35	- 1 182 651,88

### DÉPENSES..... 7 582 025,22 €

Opérations non ventilables.....	2 277 498,97 €
Fonction 0 – Services généraux des administrations publiques locales.....	861 127,48 €
Fonction 1 – Sécurité et salubrité publiques.....	-
Fonction 2 – Enseignement – formation.....	801 378,33 €
Fonction 3 – Culture.....	862 160,38 €
Fonction 4 – Sport et jeunesse.....	239 610,47 €
Fonction 5 – Interventions sociales et santé.....	39 166,66 €
Fonction 6 – Famille.....	93 885,79 €
Fonction 7 – Logement.....	-
Fonction 8 – Aménagement et services urbains, Environnement.....	2 359 336,43 €
Fonction 9 – Action économique.....	47 860,71 €

Les restes à réaliser en dépenses de 4 523 581,72 € concernent les chapitres suivants :

20 – Immobilisations incorporelles.....	80 984,38 €
204 – Subventions d'équipement.....	669 364,65 €
21 – Immobilisations corporelles.....	562 046,43 €
23 – Immobilisations en cours.....	3 211 186,26 €

### RECETTES..... 7 957 620,41 €

En ce qui concerne le financement des dépenses d'investissement, les recettes proviennent des ressources suivantes :

• Subventions.....	1 187 802,83 €
. Etat.....	198 387,83 €
. Région.....	458 500,00 €
. Département.....	314 189,00 €
. D.G.E.....	-
. Groupements de collectivités.....	120 000,00 €
. Amendes de police.....	53 688,00 €
. Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.....	8 538,00 €
. Autres subventions.....	34 500,00 €
• F.C.T.V.A.....	1 811 240,62 €
• T.L.E.....	35 840,00 €
• Dépôts et cautionnements reçus.....	371,68 €
• Emprunts.....	500 000,00 €
• Refinancement de dette.....	-

• Remboursement de prêts.....	154 643,27 €
• Créances s/transfert de droits à déduction de TVA.....	5 168,73 €
• Opérations patrimoniales – Avances versées.....	861,12 €
• Opérations d'ordre entre sections.....	765 325,29 €

dont :

. Différences sur réalisations.....	462,00 €
. Immobilisations incorporelles .....	2 600,00 €
. Immobilisations corporelles.....	237 973,98 €
. Amortissements des immobilisations.....	495 507,38 €
. Charges à répartir.....	2 760,00 €
. Opérations patrimoniales .....	26 021,93 €

• Excédent de fonctionnement capitalisé.....	3 496 366,87 €
----------------------------------------------	----------------

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser	Résultat reporté	TOTAL
Dépenses	22 662 605,00	21 193 424,35			21 193 424,35
Recettes	22 662 605,00	22 650 227,81		1 000 000,00	23 650 227,81
Résultat		1 456 803,46		1 000 000,00	2 456 803,46

Soit un excédent de 2 456 803,46 € dont :

- 1 182 651,88 € sont affectés en investissement au budget supplémentaire 2010 (C/ 1068) afin de couvrir le besoin net de financement cumulé de cette section au 31 décembre 2009.
- 274 151,58 € sont affectés en investissement au budget supplémentaire 2010.
- 1 000 000,00 € sont reportés en section de fonctionnement (C/002).

## DÉPENSES..... 21 193 424,35 €

• Opérations non ventilables.....	1 751 437,02 €
• Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales..	5 589 898,74 €
• Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques.....	1 466 844,47 €
• Fonction 2 – enseignement – formation.....	2 839 486,50 €
• Fonction 3 – culture.....	2 609 364,33 €
• Fonction 4 – sport et jeunesse.....	2 027 061,23 €
• Fonction 5 – interventions sociales et santé.....	437 018,47 €
• Fonction 6 – famille.....	1 144 526,23 €
• Fonction 7 – logement.....	12 274,23 €
• Fonction 8 – aménagement et services urbains, environnement.....	2 642 078,20 €
• Fonction 9 – action économique.....	673 434,93 €

<b>RECETTES.....</b>	<b>23 650 227,81 €</b>
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses.....	1 632 007,32 €
73 – Impôts et taxes.....	12 181 054,69 €
74 – Dotations, subventions et participations.....	7 737 142,23 €
75 – Autres produits de gestion courante.....	215 653,67 €
76 – Produits financiers.....	30 167,36 €
77 – Produits exceptionnels.....	186 098,73 €
013 – Atténuation de charges.....	314 298,12 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté.....	1 000 000,00 €
042 – Opération d'ordre de transferts entre section.....	353 805,69 €

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'exception, de MM. BOCHE, COUTOUT, REBOURS, LANGELOT et de Mme BERGER qui votent contre,

Approuve le compte administratif du budget général.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009  
BUDGET ANNEXE G.T.V.A. (Zone d'Activités de la Nouvelle Garenne)**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe G.T.V.A. qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	11 473,39 €
Recettes.....	-
Résultat de fonctionnement.....	-11 473,39 €
Résultat reporté 2008.....	39 997,32 €
Résultat de clôture.....	28 523,93 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	24 666,67 €
Recettes.....	24 664,00 €

Résultat d'investissement.....	- 2,67 €
Résultat reporté 2008.....	899,84 €
Résultat de clôture.....	897,17 €
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE .....</b>	<b>29 421,10 €</b>

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe G.T.V.A.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009  
BUDGET ANNEXE B.T.V.A. (Parc d'activités de la Bruyère)**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe B.T.V.A. qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	528 723,54 €
Recettes.....	578 725,13 €
Résultat de fonctionnement.....	50 001,59 €
Résultat reporté 2008.....	-
Résultat de clôture.....	50 001,59 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	527 657,40 €
Recettes.....	527 552,44 €
Résultat d'investissement.....	- 104,96 €
Résultat reporté 2008.....	- 968 552,34 €

Résultat de clôture..... - 968 657,30 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE ..... - 918 655,71 €

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe B.T.V.A.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe CLOS DES LAMBERTS qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses..... 1 201 780,28 €

Recettes..... 1 135 465,48 €

Résultat de fonctionnement..... - 66 314,80 €

Résultat reporté 2008..... - 536 470,19 €

Résultat de clôture..... - 602 784,99 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses..... 1 024 550,00 €

Recettes..... 330 764,91 €

Résultat d'investissement..... - 693 785,09 €

Résultat reporté 2008..... 269 235,09 €

Résultat de clôture..... - 424 550,00 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE ..... - 1 027 334,99€

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe CLOS DES LAMBERTS

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009  
BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS ROUTE D'ORLÉANS**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe de la ZONE D'ACTIVITÉS ROUTE D'ORLÉANS qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	923 590,93 €
Recettes.....	924 400,53 €
Résultat de fonctionnement.....	809,60 €
Résultat reporté 2008.....	-
Résultat de clôture.....	809,60 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	898 141,59 €
Recettes.....	897 969,21 €
Résultat d'investissement.....	- 172,38 €
Résultat reporté 2008.....	333 030,79 €
Résultat de clôture.....	332 858,41 €
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE .....	333 668,01€



Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe de la ZONE D'ACTIVITÉS ROUTE D'ORLÉANS

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009  
BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	25 128,92 €
Recettes.....	41 637,25 €
Résultat de fonctionnement.....	16 508,33 €
Résultat reporté 2008.....	-
Résultat de clôture.....	16 508,33 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	862 802,13 €
Recettes.....	1 354 391,00 €
Résultat d'investissement.....	491 588,87 €
Résultat reporté 2008.....	- 386 174,45 €
Résultat de clôture.....	105 414,42 €

**RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE ..... 121 922,75€**

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	3 023,26 €
Recettes.....	10 000,00 €
Résultat de fonctionnement.....	6 976,74 €
Résultat reporté 2008.....	-
Résultat de clôture.....	6 976,74 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	116 171,70 €
Recettes.....	-
Résultat d'investissement.....	- 116 171,70 €
Résultat reporté 2008.....	-
Résultat de clôture.....	- 116 171,70 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE ..... - 109 194,96 €

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE EAU**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe EAU qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	152 839,12 €
Recettes.....	399 331,80 €
Résultat de fonctionnement.....	246 492,68 €
Résultat reporté 2008.....	-
Résultat de clôture.....	246 492,68 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	1 453 666,55 €
Recettes.....	3 099 262,72 €
Résultat d'investissement.....	1 645 596,17 €
Résultat reporté 2008.....	- 1 952 680,50 €
Résultat de clôture.....	- 307 084,33 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE ..... - 60 591,65 €

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe EAU

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	90 218,40 €
Recettes.....	2 006,79 €
Résultat de fonctionnement.....	- 88 211,61 €
Résultat reporté 2008.....	963 719,96 €
Résultat de clôture.....	875 508,35 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses.....	10 723,74 €
Recettes.....	63 321,11 €
Résultat d'investissement.....	52 597,37 €
Résultat reporté 2008.....	66 857,86 €
Résultat de clôture.....	119 455,23 €

RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE ..... 994 963,58 €

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget annexe ASSAINISSEMENT

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver le compte administratif du budget de la RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME qui s'établit comme suit pour l'exercice 2009 :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses.....	133 461,90 €
Recettes.....	132 468,57 €
Résultat de l'exercice.....	- 993,33 €
Résultat reporté.....	4 110,08 €
Résultat de clôture.....	3 116,75 €

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme a émis son avis le 23 juin 2010.

Le document budgétaire a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de M. BARRAULT, doyen d'âge, Monsieur le Maire ayant quitté la salle

A l'unanimité,

Approuve le compte administratif du budget de la REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

*Monsieur le Maire revient en séance.*

## **COMPTES DE GESTION 2009 - BUDGET GÉNÉRAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'approuver :

- Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2009

- Les comptes de gestion des budgets annexes
- Le compte de gestion de la Régie de l'Office de Tourisme

établis par le Trésorier Principal, lesquels sont conformes aux comptes administratifs.

Le conseil d'exploitation de l'office du tourisme a émis son avis le 23 juin 2010.

Le document a été présenté à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Approuve :

- Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2009
- Les comptes de gestion des budgets annexes
- Le compte de gestion de la Régie de l'Office de Tourisme

## **BUDGET GÉNÉRAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'au vu du compte administratif et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2009, les résultats de clôture de l'exercice 2009 sont les suivants :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Excédent (1)..... 2 456 803,46 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Besoin brut de financement (2)..... 1 183 123,16 €
- Restes à recouvrer - recettes (3)..... 4 524 053,00 €
- Restes à réaliser - dépenses (4)..... 4 523 581,72 €
- Solde des restes à recouvrer et à réaliser (5 = 3 - 4)..... 471,28 €
- Besoin net de financement (6 = 2 - 5)..... 1 182 651,88 €

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2009 de la façon suivante :

#### En investissement

- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin net de financement constaté au 31/12/2009..... 1 182 651,88 €
- 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé..... 274 151,58 €

#### En fonctionnement

- 002 – Excédent ordinaire reporté..... 1 000 000,00 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de MM. COUTOUT, BOCHE et de Mme BERGER qui s'abstiennent,

Affecte le résultat de fonctionnement 2009 comme indiqué ci-dessus

**BUDGET ANNEXE G.T.V.A. (Zone d'Activités de la Nouvelle Garenne) –  
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe G.T.V.A. fait apparaître un résultat de fonctionnement 2009 de 28 523,93 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté..... 28 523,93 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe G.T.V.A. comme indiqué ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE B.T.V.A. – (Parc d'activités de la Bruyère) - AFFECTATION DU  
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe B.T.V.A. fait apparaître un résultat de fonctionnement 2009 de 50 001,59 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé..... 50 001,59 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe B.T.V.A. comme indiqué ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ROUTE D'ORLÉANS – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe Route d'Orléans fait apparaître un résultat de fonctionnement 2009 de 809,60 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

#### En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé..... 809,60 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe Route d'Orléans comme indiqué ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR fait apparaître un résultat de fonctionnement 2009 de 16 508,33 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

#### En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé..... 16 508,33 €



Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR comme indiqué ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT-JEAN fait apparaître un résultat de fonctionnement 2009 de 6 976,74 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé..... 6 976,74 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN comme indiqué ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE EAU – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe EAU fait apparaître un résultat de fonctionnement de 246 492,68 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Autres réserves..... 246 492,68 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe EAU comme indiqué ci-dessus.

### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget annexe ASSAINISSEMENT fait apparaître un résultat de fonctionnement de 875 508,35 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

#### En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté..... 875 508,35 €

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget annexe ASSAINISSEMENT comme indiqué ci-dessus.

### **BUDGET RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que le budget RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME fait apparaître un résultat de fonctionnement 2009 de 3 116,75 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

#### En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté..... 3 116,75 €

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme a émis son avis le 23 juin 2010.

Cette proposition a été présentée à la commission qui a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Affecte le résultat du budget de la REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME comme indiqué ci-dessus.

### **ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2010**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique qu'il est proposé d'attribuer les subventions et participations pour l'année 2010 aux associations et organismes divers comme figuré sur le document joint au présent rapport.

Les crédits ont été inscrits au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2010.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'attribution des subventions et participations pour l'année 2010 aux associations et organismes divers comme figuré sur le document joint au présent rapport.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents à intervenir

### **STG – SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR**

Monsieur le Maire indique qu'afin de réduire le nombre de décès suite à un arrêt cardiaque, la STG a fait une demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) pour l'acquisition d'un défibrillateur.

Le CNDS a décidé d'accorder une subvention de 400 € à cette association.

L'écart entre le prix d'achat (1 964,72 €) et la subvention CNDS est de 1 564,72 €

Il est donc proposé d'attribuer à la STG une subvention d'équipement d'un montant de 1 564,72 € pour le financement de cette acquisition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

### **MÉDAILLÉS MILITAIRES – SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU**

Madame LAMY, marie adjoint délégué aux finances, indique qu'afin de permettre à la 645<sup>ème</sup> section des médaillés militaires de financer l'achat d'un drapeau, il est proposé l'attribution d'une subvention de 1 327 € à cette association.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition.

### **EXPOSITION CADASTRE NAPOLÉONIEN – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame LAMY, maire adjoint délégué aux finances, indique que par délibération du 08 avril 2010, le conseil municipal a sollicité la DRAC Centre en complément du Conseil Général et du Conseil Régional pour le financement de l'exposition cadastre napoléonien.

Au vu des subventions obtenues, un nouveau plan de financement est demandé par le GAL au titre du programme Leader pour finaliser le dossier.

Il est donc proposé :

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du GAL au titre du programme Leader,
- d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

## **DÉPENSE**

Coût prévisionnel..... 15 775,58 € HT

## **RECETTES**

DRAC Centre..... 2 500,00 € HT

Programme Leader..... 6 941,24 € HT

A la charge de la commune..... 6 334,34 € HT

---

15 775,58 € HT

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Mme LAMY,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du GAL au titre du programme Leader,
- Approuve le nouveau plan de financement ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

## **EAU ET ASSAINISSEMENT – RAPPORTS D'ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE**

Monsieur LECOIN, maire adjoint délégué à l'environnement, indique que l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire doit présenter au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.

Ces rapports et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public.

La commission consultative des services publics locaux a procédé à l'examen de ces comptes d'exploitation le 25 juin 2010.

La commission a émis un avis favorable sur ces rapports.

Il est proposé d'émettre un avis favorable sur ces rapports d'activité.

Vu l'exposé de M. LECOIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition.

## **MARCHÉS – RAPPORT D’ACTIVITÉ DU DÉLÉGATAIRE**

Monsieur CAPLAIN, maire adjoint délégué à la démocratie locale, indique que l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de ce service.

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal. Ainsi, dans le cadre de la délégation des foires et marchés – droits de place, un rapport a été établi.

La commission en a pris connaissance et la commission consultative des services publics locaux a été consultée le 25 juin 2010.

Il est proposé de prendre acte de cette communication.

Vu l'exposé de M. CAPLAIN,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Prend acte de cette communication.

## **RUE ANDRÉ GILLET – DISSIMULATION DES RÉSEAUX**

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que par délibération n° 2010-007 du 29 janvier 2010, le conseil municipal avait sollicité le Syndicat Départemental d'Energies pour l'étude de dissimulation des réseaux E.D.F., FRANCE TELECOM et éclairage public de la rue André Gillet.

Pour permettre la réalisation des travaux, des conventions doivent être signées entre la Ville de CHÂTEAUDUN, le Syndicat Départemental d'Energies et FRANCE TELECOM. Ces conventions ont pour objet d'organiser les relations entre les différentes parties (Ville, S.D.E. et France Télécom) pour la mise en souterrain des réseaux aériens existants.

Dans ce cadre, la collectivité confie également, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux à intervenir sur les réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public, au Syndicat Départemental d'Energies.

Le plan de financement s'établit ainsi :

### **Réseau électrique**

Coût des travaux..... 128 100 € HT

➤ Prise en charge par le S.D.E. :

. 40 % au titre de l'article 8 du contrat de concession      51 240 €

. au titre de la redevance R2	65 370 €
➤ Prise en charge par la Ville	11 490 €

### Réseau de télécommunication

Coût des travaux/prise en charge :

Génie-civil de télécommunications.....		31 500 €
➤ Prise en charge 100 % Ville, soit	31 500 €	
Fourniture de matériels de télécommunications.....		3 237 €
➤ Prise en charge 100 % France Télécom, soit	3 237 €	
Câblage de télécommunications.....		8 000 €
➤ Prise en charge 82 % France Télécom, soit	6 560 €	
➤ Prise en charge 18 % Ville, soit	1 440 €	

### Réseau éclairage public

Coût des travaux de génie-civil hors fourniture

et pose des mâts d'éclairage public.....		14 700 € HT
➤ Prise en charge 100 % Ville, soit	14 700 €	

### RÉCAPITULATIF

	Montant HT	S.D.E.	France Télécom	Ville
Travaux électriques	128 100,00	116 610,00	-	11 490,00
Travaux France Télécom	42 737,00	-	9 797,00	32 940,00
Travaux éclairage public	14 700,00	-	-	14 700,00
<b>Total HT</b>	<b>185 537,00</b>	<b>116 610,00</b>	<b>9 797,00</b>	<b>59 130,00</b>

Il est donc proposé :

- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- d'approuver la convention à intervenir,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Approuve la convention à intervenir,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

## **CRÉATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE POUR PERMETTRE L'ACCÈS À UN CENTRE COMMERCIAL SUR LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 910 – CONVENTION D'AUTORISATION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET DE TRANSFERT D'OUVRAGE**

Monsieur PARDESSUS, maire adjoint délégué aux travaux, indique que par délibération n° 2009-131 du 24 septembre 2009, il a été décidé de céder la parcelle cadastrée section YA n°58 à la Société AADOC-IMMO afin de désenclaver la parcelle cadastrée section YB n°186 et d'y permettre l'installation d'activités commerciales.

Afin de sécuriser l'entrée et la sortie de cette future zone, il est nécessaire de créer un giratoire d'accès sur le boulevard du Huit Mai 1945.

Ce boulevard, ancienne route nationale 10, a été déclassé récemment pour être intégré au réseau routier départemental (RD 910).

Afin de permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire d'établir une convention entre le pétitionnaire ou toute autre société pouvant s'y substituer, le Conseil Général et la Ville de CHÂTEAUDUN qui précise les conditions de réalisation de cet ouvrage. L'article 7 indique que le pétitionnaire réalise et finance l'ensemble des travaux.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. PARDESSUS,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'exception de MM. BOCHET et COUTOUT et de Mme BERGER qui s'abstiennent,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

### **DÉNOMINATION DE VOIES**

Monsieur VILPOU, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, indique qu'afin de permettre une meilleure localisation des entreprises implantées dans la zone de Vilsain, et de la zone d'activité de la route d'Orléans, il est proposé de dénommer :

- La voie desservant la zone d'activité de Vilsain et donnant accès sur la Route d'Orléans : **Rue du Docteur Emile Foisy.**
- La voie desservant la zone d'activité de Vilsain et donnant accès sur la Route de Jallans : **Rue du Docteur Roger Hébert.**
- La voie donnant accès à la zone d'activité de la Route d'Orléans : **Rue René Barrier.**



Il est par ailleurs proposé de dénommer l'Impasse du Chemin des Garennes (située dans le prolongement du Chemin des Basses Garennes) comme suit : **Chemin des Basses Garennes**.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'ensemble de ces propositions.

## **TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Monsieur VILPOU, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, indique que la taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) remplace, depuis le 1er janvier 2009, les 3 taxes locales sur la publicité et frappe tous les supports publicitaires fixes, visibles de toute voie ouverte à la circulation publique, à savoir :

- les dispositifs publicitaires (tout support susceptible de contenir une publicité),
- les enseignes,
- les pré-enseignes.

Ainsi, la volonté du législateur a été d'appliquer à tous les dispositifs visibles de la voie publique des dispositions garantissant leur intégration dans leur environnement au même titre que la réglementation appliquée actuellement aux panneaux strictement publicitaires.

Le régime juridique de la TLPE est codifié au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), articles L.2333-6 à L.2333-16, et présenté par la circulaire ministérielle du 24 septembre 2008.

La Ville de CHÂTEAUDUN a perçu pour l'année 2008 la taxe sur les emplacements publicitaires fixes. Conformément à l'article L.2333-16 du CGCT cette taxe a été remplacée par la TLPE en 2009.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le tarif de référence de droit commun s'applique sur le territoire communal, par mètre carré et par an, soit :

### **S'agissant des enseignes**

- 15 € lorsque la somme des superficies taxables n'excède pas 12 m<sup>2</sup>,
- 30 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12 m<sup>2</sup> et 50 m<sup>2</sup>,
- 60 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

### **S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré-enseignes**

- 15 € pour les dispositifs non numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup>,
- 30 € pour les dispositifs non numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>,

- 45 € pour les dispositifs numériques dont la surface est inférieure à 50 m<sup>2</sup>,
- 90 € pour les dispositifs numériques dont la surface est supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

La taxe est acquittée par l'exploitant du dispositif ou à défaut par le propriétaire, ou à défaut par celui dans l'intérêt duquel le dispositif a été réalisé.

La facturation est établie, dans tous les cas, sur la base des déclarations des exploitants de supports installés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année, sur le territoire de la commune.

Il est précisé que la loi a institué deux exonérations applicables de droit, à savoir :

- l'exonération des dispositifs exclusivement consacrés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles,
- l'exonération des enseignes inférieures ou égales à 7 m<sup>2</sup> (par ailleurs soumises aux droits de voirie), sauf délibération contraire du Conseil Municipal.

Par ailleurs, conformément à l'article L.2333-8 du CGCT, les communes peuvent, par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N pour une application l'année N+1, exonérer totalement ou faire bénéficier d'une réfaction de 50 % une ou plusieurs des catégories de supports suivantes :

- les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité, est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>,
- les pré-enseignes de plus de 1,5 m<sup>2</sup>,
- les pré-enseignes de moins de 1,5 m<sup>2</sup>,
- les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage,
- les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

Il est donc proposé :

- d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de la TLPE, due au titre de l'année N, en année N+1,
- de maintenir l'application des tarifs de référence de droit commun,
- d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est supérieure à 7m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>,
- d'exonérer les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage,
- d'exonérer les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur VILPOU,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à procéder au recouvrement de la TLPE, due au titre de l'année N, en année N+1,
- Décide de maintenir l'application des tarifs de référence de droit commun,

- Décide d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est supérieure à 7m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12m<sup>2</sup>,
- Décide d'exonérer les dispositifs dépendant des concessions municipales d'affichage,
- Décide d'exonérer les dispositifs apposés sur des éléments de mobilier urbain.

## **CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – CRÉATION**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la politique en faveur de la démocratie locale et de la jeunesse, la municipalité a réfléchi sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux jeunes de prendre davantage la parole afin d'exprimer leurs idées, leurs projets et leurs souhaits pour la Ville.

Le CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES va tout à fait dans le sens de la politique municipale de s'appuyer sur la participation des habitants. La création d'un conseil des jeunes a été retenue par le programme municipal de cette mandature.

Il est proposé que l'assemblée se prononce sur la création de ce conseil qui permettra officiellement aux jeunes de s'exprimer, d'émettre des avis, de faire des propositions et d'être ainsi encore plus écoutés.

L'organisation, le fonctionnement et les procédures seront élaborés dans le cadre d'un règlement intérieur.

Les premières élections auront lieu au cours du dernier trimestre de l'année civile 2010.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à cette proposition.

## **PERSONNEL – RÉGIME INDEMNITAIRE FILIÈRE TECHNIQUE**

Monsieur le Maire indique que les délibérations des 09 avril 1992, 18 décembre 2000, 13 décembre 2004 et 31 mars 2005 ont institué le versement de la Prime de Service et de Rendement (PSR) et de l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) aux agents de la filière technique.

L'évolution des textes nécessite une nouvelle délibération.

### **S'agissant de la Prime de Service et de Rendement**

Il est proposé que la Prime de Service et de Rendement puisse être versée aux agents de la filière technique, titulaires, stagiaires ou contractuels, ouvrant droit à cette prime et relevant des cadres d'emploi suivants :

- Ingénieur territorial
- Technicien territorial
- Contrôleur territorial

Le montant individuel est fixé par l'autorité territoriale en tenant compte d'une part des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé, et d'autre part de la qualité des services rendus, dans la limite des possibilités fixés par le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 et par l'arrêté de la même date.

Dans la limite du crédit global, le montant individuel maximum susceptible d'être versé ne pourra excéder le taux moyen par grade prévu par les textes précités. Lorsqu'un agent est seul dans son grade, le taux moyen peut être doublé.

La Prime de Service et de Rendement est cumulable avec l'Indemnité Spécifique de Service et les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les grades qui y sont éligibles.

### **S'agissant de l'Indemnité Spécifique de Service**

Il est proposé que l'Indemnité Spécifique de Service servie au titre d'une participation effective à la conception ou à la réalisation de travaux et à la manière de servir des agents, puisse être versée aux agents de la filière technique, stagiaires, titulaires et contractuels, relevant des cadres d'emploi suivants :

- Ingénieur territorial
- Technicien territorial
- Contrôleur territorial

Les taux moyens attribués sont calculés en appliquant au taux de base deux coefficients :

- Un coefficient propre à chaque grade qui varie de 7,5 à 50 selon le grade,
- Un coefficient de modulation par service, qui est pour le département d'Eure-et-Loir, de 1.

Dans la limite du crédit global, les montants individuels maximums susceptibles d'être versés par l'autorité territoriale ne peuvent dépasser un pourcentage appliqué au taux moyen :

- 110 % pour les grades du cadre d'emploi des contrôleurs et des techniciens,
- 115 % pour le grade d'ingénieur
- 122,5 % pour le grade d'ingénieur principal

L'Indemnité Spécifique de Service est cumulable avec la Prime de Service et de Rendement et les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires pour les grades qui y sont éligibles.

La commission a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Emet un avis favorable à ces propositions.

### **DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Delphine BERRONEAU  
Secrétaire de séance